



GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 15 janvier 2020  
N°926

## **L'exécution du budget de l'Etat en 2019 marque la tenue des objectifs du Gouvernement**

En 2019, le Gouvernement a strictement respecté les engagements pris dès le mois de décembre 2018 et confirmé en loi de finances rectificative. Le niveau d'exécution des dépenses pilotables s'établit comme prévu 1,0 Md€ en dessous du niveau présenté dans la loi de finances initiale pour 2019, contribuant ainsi au financement des mesures d'urgence économiques et sociales.

Les recouvrements de recettes sont supérieurs au niveau attendu. Les recettes fiscales se situent 2,1 Md€ au-dessus de la prévision de la loi de finances rectificative, du fait principalement de recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et d'impôt sur les sociétés (IS) globalement en ligne avec les attentes, du décalage de certains contentieux et du dynamisme des droits de mutation. Ces résultats, qui confirment la solidité de la croissance de notre économie, feront l'objet d'une analyse détaillée d'ici la loi de règlement qui arrêtera le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État pour 2019. Les recettes 2019 sont également marquées par l'encaissement du produit de la privatisation de la Française des Jeux (1,9 Md€).

Il en résulte un déficit budgétaire 2019 plus faible que prévu : celui-ci s'établirait à 92,8 Md€, en amélioration de 4,9 Md€ par rapport à celui prévu dans la loi de finances rectificative.

Le déficit public pour 2019 sera connu fin mars 2020 et tiendra compte de l'exécution budgétaire des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales. Au vu des résultats de l'exécution du budget de l'Etat, le Gouvernement maintient sa prévision d'un déficit public à 3,1% du PIB, incluant le double coût lié à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges pérenne.

« L'exécution du budget de l'Etat traduit le respect des engagements pris par le Gouvernement d'assurer le financement des mesures d'urgence économiques et sociales tout en veillant à la maîtrise des dépenses » a déclaré le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald DARMANIN.

Les efforts du Gouvernement pour renforcer la qualité du budget et améliorer les conditions de son exécution contribuent à la bonne tenue des objectifs. Le renforcement de la sincérité du budget a ainsi permis de faire face aux imprévus tout en finançant les mesures d'urgence. La publication anticipée de la loi de finances rectificative et l'extension des délais de fin de gestion ont également permis de faciliter les conditions d'exécution pour les gestionnaires. Par ailleurs, l'ensemble des modifications du budget en gestion a été présenté au Parlement dans le cadre de la loi de finances rectificative, sans modifications réglementaires ni mesures de pilotages, renforçant d'autant la portée de l'autorisation parlementaire.

**Contact presse** : Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 03 [presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)